

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES

3, avenue Carnot BP 90391
85109 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

ARRETE

Fixant le tableau d'avancement

au grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe

au titre de l'année 2012

Monsieur le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 31 janvier 2012 ;

ARRETE:

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe au titre de l'année 2012, les personnes mentionnées ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Nathalie CAIL Véronique TARAUD Hélène PRADILLON	auxiliaires de puériculture de 1ère classe

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du centre de Gestion.

Fait à LES SABLES D'OLONNE Cedex,
le 21 février 2012

Le Président

Louis GUEDON



Pour le Président
Par délégation
Joël MERCIER
Le Vice-Président